

# **COMMUNE DE CHATEAUGAY**

## **PROJET EDUCATIF LOCAL**

### **1. INTRODUCTION :**

#### **1.1 PRESENTATION DE LA COMMUNE**

La commune de CHATEAUGAY est située au nord de l'agglomération clermontoise, sur les contreforts des plateaux de Mirabel et de Lachaud. De ce fait, elle présente une forte déclivité notamment entre le bourg, à environ 510 mètres d'altitude, et le quartier de Pompignat à 350 mètres (330 mètres à la Maison Jaune).

Administrativement, la commune appartient à l'arrondissement de CLERMONT-FERRAND, elle est membre de la Métropole CLERMONT AUVERGNE METROPOLE. Ainsi, elle peut bénéficier des infrastructures gérées par cet établissement public sur l'agglomération.

En 2017, la commune comptait 3.135 habitants. La variation annuelle de la population entre 2012 et 2017 est de -0.79 %. Il s'agit d'une commune résidentielle où 75% des ménages sont propriétaires de leur logement.

La part des 0-14 ans était de 17,6% en 2017 avec 551 personnes. On constate une baisse par rapport à 2012 en valeur absolue (-41) et en proportion (-6%). La strate suivante des 15-29 ans dans laquelle se trouve la catégorie des adolescents, est en augmentation par rapport à 2012 (+12) avec 428 personnes.

(Source : INSEE - RGP 2017)

#### **1.2 LES STRUCTURES EDUCATIVES**

La vie de l'enfant est rythmée par sa croissance, sa vie familiale et sa scolarité.

La collectivité tente de répondre à ces données par différentes structures. Ses capacités à satisfaire la demande dépendent toutefois de l'implication d'autres partenaires : Etat, Département du Puy-de-Dôme, Caisse d'Allocations Familiale (CAF) et Mutualité Sociale Agricole (MSA) entre autres.

L'activité de la collectivité et l'offre de services envers la population cible, aujourd'hui, se compose de :

- Des activités périscolaires qui s'adressent aux enfants scolarisés à l'école maternelle ou élémentaire. Elles couvrent l'accueil pré et postscolaire ainsi que la pause méridienne.
- Des activités de vacances assurées par l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) maternel (3-6 ans), primaire (6-12 ans). Elles sont proposées les mercredis, durant les petites vacances et en période estivale.

La commune a mis en place en 2015 un Point d'Accueil Jeunes qui s'adresse aux adolescents (12-16 ans) ouvert durant les vacances scolaires. Avec la mise à disposition d'un local pour les accueillir et une offre d'activités correspondante à cette tranche d'âge, ce point d'accueil participe à l'action contre le désœuvrement des jeunes.

Ces secteurs sont gérés directement par la Commune avec du personnel communal qualifié (animateurs, ...). En outre, il existe sur la commune un tissu associatif qui peut offrir aux enfants et aux jeunes d'autres activités sportives ou culturelles.

La commune accorde un intérêt particulier à l'inclusion des enfants en situation de handicap dans ses structures :

- Accueil des enfants de la classe ULIS de l'école élémentaire sur les temps extra et périscolaire ;
- Offre de formation spécifique sur l'accueil des enfants en situation de handicap pour le personnel d'animation ;
- Collaboration avec le DAHLIR sur la mise en place « d'accompagnateur supplémentaire » durant les périodes périscolaires du mercredi et les périodes extrascolaires ;
- Intégration de la thématique du Handicap à la programmation des activités.

### **1.3 FINALITES EDUCATIVES**

L'éducation de l'enfant s'effectue au sein de sa famille et de son entourage social. Partant du principe qu'il n'existe pas de neutralité éducative, le respect à l'égard des plus jeunes de la commune nécessite que la collectivité définisse la finalité et les principes de mise en œuvre d'une action sociale et éducative qui s'adresse à eux.

Les finalités du projet sont multiples mais peuvent être centrées autour de 4 idées principales :

#### ▣ *Le bien-être de l'enfant*

L'épanouissement de l'être humain ne peut s'effectuer en dehors du plaisir qu'il connaît dans ses rapports avec les autres enfants et les adultes, au cours des rencontres et des activités qu'il pratique.

#### ▣ *La construction de sa personnalité*

- en favorisant son ouverture d'esprit,
- en permettant la découverte et l'expression, sous toutes ses formes, de son potentiel physique et intellectuel,
- en l'incitant à forger sa propre réflexion et en stimulant son sens critique,
- en lui donnant le sens des valeurs morales et sociales, en faisant vivre les notions de liberté, de camaraderie, d'égalité, de respect d'autrui et des biens, de solidarité en combattant toute approche d'exclusion et d'intolérance.

#### ▣ *Aider l'enfant à prendre sa place dans la société*

Les échanges entre enfants ou entre enfants et adultes sont des enrichissements mutuels qui doivent permettre aux uns et aux autres de prendre une part active et consciente dans la vie sociale et éveiller le sens de la responsabilité individuelle et collective.

L'autonomie de l'enfant est nécessaire à la maîtrise de son avenir.

L'action de la collectivité doit aussi relier l'enfant à la fois à son passé, son histoire et à son présent, en lui faisant découvrir sa commune et son actualité, son environnement naturel, économique, social et technique.

#### ▣ *Contribuer à sa démarche d'appropriation de la connaissance*

Nous devons favoriser sa découverte par une ouverture sur le monde extérieur, sur la maîtrise des techniques modernes de communication.

Le Plan Educatif Local (PEL) aide à dégager des stratégies qui s'inscrivent dans la durée. Un tel projet doit permettre de mettre en cohérence les pratiques et donner une vision plus positive, moins cloisonnée des actions. Vecteur d'éducation à la citoyenneté, il doit favoriser la participation des enfants et des jeunes en organisant de manière cohérente des actions fondées sur les attentes et les besoins diversifiés des habitants autour de valeurs humanistes et de progrès.

Ce document sert de base à l'élaboration des projets pédagogiques des équipes permanentes des structures communales qui travaillent pour et avec les enfants.

## **1.4 PRINCIPE DE MISE EN ŒUVRE**

Considérant que le champ d'action que la collectivité couvre ou souhaite couvrir correspond en grande partie aux débuts de la vie d'un être humain, au moins à la période où il se construit (3-16 ans), les modalités de mise en œuvre des actions éducatives souhaitées et énoncées dans le présent projet seront adaptées en fonction de l'âge des publics concernés. Néanmoins, il est souhaitable qu'il y ait une continuité dans l'abord des thématiques afin que l'action s'inscrive dans la durée.

La responsabilité éducative première reste à la famille. L'action conduite par la commune ne peut venir qu'en complément et en soutien de celle-ci ainsi que de celle qui est du ressort de l'Education Nationale. Elle ne doit en aucun cas s'y substituer.

## **2. UNE ADAPTATION A LA SPECIFICITE DE CHAQUE AGE :**

Pour que le PEL se traduise comme un véritable parcours éducatif cohérent de la petite enfance à l'âge adulte, il est indispensable d'en préciser les objectifs au regard des spécificités des publics accueillis.

Si le découpage en tranche d'âge peut paraître arbitraire ou discutable, il n'a d'autre vocation que de clarifier les attentes des adultes qui prennent en charge d'une manière ou d'une autre les enfants et les jeunes. Par ailleurs, il correspond à celui qui détermine la répartition des enfants et des jeunes entre les structures d'accueil (ALSH maternel et primaire, Point accueil jeunes...)

### **2.1 LES 3-6 ANS : « L'EXPERIMENTE MES PREMIERS RAPPORTS A L'AUTRE DANS DES ESPACES QUI SE DIVERSIFIENT »**

#### **2.1.1 ÊTRE SECURISE**

Les repères et les rituels sont des éléments essentiels pour les enfants d'autant que les lieux d'accueil changent (ALSH, école, restaurant scolaire...). L'ambiance sereine doit donc perdurer ce qui suppose un lien fort et une cohérence entre tous les lieux de vie (notamment avec le milieu familial). Pour y répondre l'adulte :

- aménage l'espace pour une accessibilité facile et une appropriation progressive,
- met en place une organisation temporelle facilement repérable par l'enfant,
- organise des relations lisibles et repérables (stabilité de l'encadrement, structuration des groupes),
- installe des rituels de vie (ranger, poser ses affaires, se retrouver, se regrouper, dire bonjour, se laver les mains...).

Ce cadre sécurisant est d'autant plus important que l'enfant entre dans la phase où il a besoin de montrer qu'il existe. Le souci de cohérence éducative doit préserver la permanence de réponse aux mêmes questions ou aux mêmes transgressions. L'adulte doit également poser clairement les limites (langage, geste) et les règles de vie tout en écoutant et en restant disponible.

#### **2.1.2 CHOISIR, DECOUVRIR, CONSTRUIRE ET AFFIRMER SA PERSONNALITE**

A partir de 3 ans, l'enfant souhaite être reconnu comme une personne ayant des goûts propres. Son expression devient plus affirmée. Il revendique également une plus grande autonomie et veut pouvoir faire des choses seul. Pour l'accompagner, l'adulte :

- aménage l'espace pour faciliter l'accès au matériel (possibilité de se servir seul) et la participation à un rangement structuré et repérable,
- favorise l'expression individuelle de l'enfant en l'aidant à formaliser ses demandes,
- répond par un accompagnement individualisé lui permettant de se sentir reconnu et pris en compte, favorisant ainsi une implication volontaire,
- encourage et valorise les initiatives aussi simples soient elles.

### 2.1.3 DECOUVRIR ET EXPERIMENTER

L'exploration du monde se fait de plus en plus large, amenant l'enfant à poser beaucoup de questions. Ce besoin de comprendre et d'agir se concrétise également par la manipulation, l'imitation, la création, l'expérimentation sensorielle. L'adulte doit :

- répondre aux questions de l'enfant,
- le familiariser avec les outils et matériaux divers, les objets culturels,
- offrir une diversité d'activité favorisant la découverte, la manipulation, la création et l'expression,
- favoriser une démarche ludique (jeu individuel, collectif, sportif, culturel...).

### 2.1.4 CONSTRUIRE DE NOUVEAUX RAPPORTS SOCIAUX

L'entrée à l'école maternelle amène l'enfant à se confronter à une vie sociale importante. Elle est porteuse de nombreuses contraintes mais apparaît aussi comme une nécessité pour se construire de nouveaux repères sociaux. Ceux-ci renforcent ou enrichissent ceux qui ont déjà été intégrés dans le cadre familial. Ces contraintes sont, au départ, subies plus que comprises et raisonnées.

Elles permettent cependant au jeune enfant de répondre à son besoin d'entrer en relation avec l'autre pour :

- partager des expériences mêmes éphémères,
- se confronter avec ses pairs (imitation, opposition, alliance, coopération),
- s'approprier des règles de vie en collectivité.

Il s'agit pour l'adulte d'accompagner cet apprentissage en :

- proposant des actions collectives facilitant l'échange et le partage,
- explicitant les règles de vie en situation et en relation avec l'expérience vécue.

## **2.2 LES 6-12 ANS : « JE DECOUVRE PROGRESSIVEMENT LA COOPERATION DANS LES SITUATIONS CONCRETES ET PONCTUELLES »**

### 2.2.1 COMPRENDRE SON ENVIRONNEMENT

Les repères de l'enfant se sont agrandis de par ses expériences dans ses différents lieux de vie. Sa mobilité et sa capacité d'adaptation se développent. Le besoin de comprendre et d'organiser ses connaissances pour mieux appréhender le monde devient une nécessité d'autant plus forte que la perception du temps et de l'espace va au-delà de ce qu'il vit concrètement. Cette recherche lui permet par ailleurs d'affirmer au fur et à mesure ses propres opinions.

Pour l'accompagner, l'adulte :

- est un référent aidant l'enfant à trouver ses réponses,
- facilite les échanges entre les enfants,
- propose des activités ludiques lui permettant de se situer dans l'espace et dans le temps,
- propose des activités techniques et scientifiques (construction, recherche, expérimentation).

### 2.2.2 ÊTRE INDEPENDANT ET AFFIRMER SA PERSONNALITE

L'indépendance et l'affirmation de sa personnalité que ce soit en termes d'activités, d'opinions, de différenciation vestimentaire ou de rapport à l'autre, amènent l'enfant à se confronter à ses pairs. Ce désir se nourrit à la fois du besoin de se situer par rapport à une norme mais aussi de la recherche d'une certaine originalité. Le réel et l'imaginaire s'articulent en se complétant.

Pour accompagner l'enfant dans le renforcement de ses goûts et de ses opinions, il s'agit pour l'adulte :

- d'aider à l'expression et à la création par des supports variés (verbaux, corporels, sportifs, instrumentaux, artistiques...),
- d'écouter l'enfant, de prendre en compte ses demandes, d'en évaluer la faisabilité en l'explicitant et d'en faciliter la concrétisation,

- de mettre en place des activités permettant de « jouer à être... »,
- de permettre aussi à l'enfant d'être au calme, de ne rien faire, de rêver,
- de participer à des rencontres (défis, coopérations, alliances...).

### 2.2.3 FAIRE PARTIE D'UN GROUPE

Les enfants commencent à s'organiser socialement. La participation à la vie d'un groupe se traduit par une prise de responsabilité et d'autonomie dans une organisation (possibilité pour l'enfant de faire des propositions et de vivre des projets correspondants à ses intérêts mais aussi partagés avec d'autres). Cette dynamique s'équilibre avec la volonté de s'affirmer, de réinterroger la pertinence des règles établies et d'en comprendre les justifications.

Il s'agit pour l'adulte d'accompagner cet apprentissage de la vie en groupe :

- en aidant à la mise en place de projets de durée variable, en fonction de l'âge,
- en incitant les enfants à prendre des initiatives et des responsabilités,
- en instituant la relation d'aide et de coopération simple,
- en mettant en place la concertation au sein du groupe (négociation, prise de décisions collectives),
- en aidant à l'élaboration de règles de vie collectives et en faisant le respect de ces règles,
- en étant un régulateur auprès des leaders ou des plus réservés, en permettant à chacun de trouver sa place,
- en intervenant auprès des enfants lorsqu'il y a des difficultés ou des demandes (adulte référent, médiateur ou personne ressource).

## **2.3 LES 12-14 ANS : « J'AFFIRME DES CHOIX QUE J'APPRENDS A PARTAGER AVEC LES AUTRES »**

### 2.3.1 BESOIN D'UN CADRE RASSURANT

L'entrée dans la puberté peut être déstabilisante pour le jeune qui se retrouve à la frontière entre l'enfance et son devenir adulte. Le jeune est partagé entre le désir de s'affranchir du monde de l'enfant et le souhait d'en garder les repères rassurants. Les choix et les opinions évoluent, ne tendant plus forcément vers ceux des parents. L'émotivité récurrente, qui en est le pendant, peut amener le jeune à fortement s'exprimer ou, au contraire, à se replier sur lui-même.

Si de nouveaux repères humains apparaissent (copains, amis, confidents), les lieux d'accueil et les acteurs éducatifs doivent également proposer un cadre affectif qui peut se traduire par :

- l'écoute et la disponibilité des adultes,
- la discrétion quant à la vie privée,
- l'organisation de l'espace facilitant discussion entre jeunes et confidences individuelles,
- l'aide à l'expression et à la création par des supports variés,
- un cadre et des limites claires qui permettent au jeune de garder des repères précis,
- des réponses rapides sans ambiguïté,
- un accompagnement personnalisé et différencié permettant à chacun de trouver sa place.

### 2.3.2 VIVRE SES PROPRES EXPERIENCES DE TEMPS LIBRE

Le jeune commence à vivre ses propres expériences de temps libre hors de toute institution (famille, association, ALSH). L'enjeu est de l'aider à maîtriser cet espace. Cela suppose de la part des adultes :

- d'aller à la rencontre des jeunes sur les lieux où ils se retrouvent habituellement,
- d'aider le jeune à maîtriser sa liberté de déplacement et d'action dans la cité,
- d'écouter et être disponible,
- de négocier les règles pour un cadre acceptable de sécurité, et de les faire respecter,
- d'associer les acteurs éducatifs (parents, élus, responsables associatifs, animateurs...) dans un souci de cohérence et de transparence.

### 2.3.3 REVENDIQUER UNE AUTONOMIE D'ACTION

L'évolution des goûts du jeune et son intérêt pour le monde adulte l'amène à exprimer fortement son autonomie de pensée et d'action. Celle-ci passe par la possibilité de choisir ses activités, de faire des propositions, prendre des initiatives.

L'adulte doit pouvoir écouter le jeune et l'aider à formaliser son expression, cela suppose :

- d'apprécier les demandes en les explicitant et d'accompagner leur concrétisation,
- de faire confiance aux jeunes tout en les aidant à mesurer les risques,
- d'aider le jeune à assumer ses choix, les rôles et les actions qu'ils induisent.

### 2.3.4 FAIRE PARTIE D'UN COLLECTIF

A cet âge, être entre copains est essentiel. Cela se traduit tout simplement par le fait d'être ensemble (jouer, discuter...) mais aussi par la mise en place de projets. Cette dynamique favorise la prise de responsabilité, la prise d'initiatives et la réinterrogation de la pertinence des règles établies.

Aider le jeune à faire partie d'un groupe suppose de la part de l'adulte :

- de soutenir ceux qui ont le plus besoin de s'intégrer au groupe,
- de veiller à ce que le groupe assume ses choix (partage des rôles et des tâches),
- d'accompagner les jeunes à la conception, la préparation et le déroulement de ce qu'ils veulent vivre collectivement (y compris les règles de vie),
- d'inciter à la prise de responsabilités et d'initiatives,
- d'instituer la relation d'aide, de coopération et de respect entre les membres du groupe,
- d'organiser la concertation au sein du groupe (négociation),
- de favoriser la rencontre et l'échange avec d'autres collectifs (ouverture),
- de valoriser les actions des jeunes.

## **2.4 LES 14-18 ANS : «J'APPRENDS A ASSUMER DES CHOIX DANS UN ENVIRONNEMENT QUI S'ELARGIT»**

### 2.4.1 AFFIRMER FORTEMENT SON INDIVIDUALITE

A cet âge, le jeune aspire fortement à être reconnu comme une individualité qui revendique sa personnalité propre, même si celle-ci est encore diffuse et porteuse de contradiction.

Le besoin d'expérimentation élaborées et concrètes révèle le désir de s'affirmer et de mettre en avant son potentiel et ses capacités (se mesurer à ses pairs et aux adultes. Par ailleurs, les idées avancées se nourrissent des événements contemporains et sont porteuses d'une certaine utopie qui suscite la confrontation et l'échange avec les adultes. Pour aider le jeune à s'affirmer tout en restant lié à la société, il convient :

- d'être à leur écoute et disponible au débat,
- d'apporter une réponse à toute sollicitation,
- d'informer et de proposer des supports d'information, de prévention,
- d'accompagner les initiatives afin d'éviter ou d'amortir le sentiment de frustration lié à des échecs éventuels,
- de mettre en place des temps d'échange entre les jeunes et les adultes.

### 2.4.2 RECHERCHER DES MODELES IDENTIFICATOIRES

La recherche de modèles identificatoires différents du milieu familial peut se traduire par une identification à des personnes reconnues pour leurs actions et/ou par un attrait pour le « hors norme ». Par ailleurs, apparaît le désir d'appartenance à un groupe, une tribu que le jeune a choisi avec ses propres codes (langage, vêture...).

Cela révèle son besoin d'affirmer sa personnalité mais aussi son désir d'intégration dans un groupe social. Il s'agit pour l'adulte :

- de faciliter l'expression et la confrontation d'idées entre les jeunes et avec les adultes,
- d'offrir des occasions d'assumer des rôles ou des fonctions favorisant la prise de responsabilités,

- de reconnaître les spécificités des groupes (acceptation des normes nouvelles),
- de porter une attention particulière aux jeunes qui ont des difficultés à s'organiser ou ceux qui peuvent être en situation de rupture,
- de dialoguer pour passer progressivement de limites subies à un code de vie sociale véritablement approprié (assumer et argumenter).

#### 2.4.3 EXPERIMENTER UNE DIVERSITE D'ACTIVITES ET DE PROJETS

L'ouverture vers une diversité d'activités, d'expérimentations, mêmes si celles-ci semblent partir dans toutes les directions, de manière parfois éphémère, constitue autant d'occasion d'affirmer ses pensées, ses conceptualisations, d'en faire part à d'autres ou le relever des défis.

Ces activités offrent la possibilité de vivre des projets de durée variable, de prendre et assumer des responsabilités, de participer à des actions engagées (sportives, culturelles, éducatives, solidaires, humanitaires...), de s'inscrire dans la vie de la cité. Pour cela, les adultes :

- répondent aux sollicitations collectives,
- accompagnent les initiatives des jeunes en les aidant sur la conception, la préparation et le déroulement de ce qu'ils veulent vivre collectivement,
- aident le collectif à assumer ses choix,
- régulent les relations pour permettre le positionnement de tous,
- suscitent la participation, l'entraide et la solidarité,
- concrétisent les règles de la vie en société,
- créent des événements rassembleurs pouvant avoir des retentissements sur la vie de la cité en permettant aux jeunes de s'impliquer,
- valorisent les actions menées.

### **3. DECLINAISON DES THEMATIQUES DEVANT CONDUIRE L'ACTION EDUCATIVE :**

#### **3.1 FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DE L'ENFANT**

*(Concept sous-jacent : développement harmonieux)*

##### 3.1.1 EDUCATION A LA SANTE

- actions de prévention,
- hygiène,
- conduites addictives.

##### 3.1.2 PARTICIPER A DES ACTIVITES PHYSIQUES

- spatialisation, latéralisation,
- trouver du plaisir dans l'effort physique,
- dépassement de soi.

##### 3.1.3 INITIATION A LA CULTURE

- ouverture d'esprit,
- développement de la créativité,

#### **3.2 AIDER L'ENFANT A PRENDRE SA PLACE DANS LA SOCIETE**

*(Concept sous-jacent : socialisation)*

##### 3.2.1 APPRENDRE LE « VIVRE ENSEMBLE »

- respect de l'adulte,
- respect de l'autre,
- connaissance et reconnaissance de l'autre dans sa différence.

##### 3.2.2 SE SITUER DANS UN GROUPE

- respect des règles,
- appréhension des interactions de ses décisions,

### 3.2.3 RELATIONS INTERGENERATIONNELLES

- se situer dans le processus continu de la vie,
- s'approprier sa propre histoire.

## **3.3 ÊTRE ACTEUR DE SA VIE SOCIALE**

*(Concept sous-jacent : responsabilisation)*

### 3.3.1 ÊTRE EN CAPACITE D'INITIATIVES

- capacité à résoudre des problèmes,
- faire face à l'inconnu.

### 3.3.2 ÊTRE EN CAPACITE DE PROPOSITION

- participation à l'élaboration de règles,
- développer son aptitude à débattre et argumenter.

### 3.3.3 ASSUMER DES RESPONSABILITES DES PLUS SIMPLES A DE PLUS IMPORTANTES

- surveillance et garde d'objets,
- être responsable de l'autre.

## **3.4 EVEIL ET ACCOMPAGNEMENT VERS LA CITOYENNETE**

*(Concept sous-jacent : civisme)*

### 3.4.1 Connaître son environnement institutionnel

- ma commune...
- et au-delà.

### 3.4.2 Savoir que la contrepartie des droits sont les devoirs

- « Je connais mes droits »
- « ma liberté s'arrête où commence celle de l'autre ».

## **3.5 SE SITUER DANS UN MONDE EN MOUVEMENT**

*(Concept sous-jacent : connaître le monde extérieur)*

### 3.5.1 Connaissance de son environnement

- sensibilisation à la biodiversité
- avoir une bonne conduite environnementale.

### 3.5.2 Prévention des dangers extérieurs

- prévention et sécurité routière
- sensibilisation aux risques domestiques

### 3.5.3 Maîtriser les technologies modernes

- acquisitions des savoirs minimaux
- sensibilisation au « versant obscur » du web
- les nouvelles addictions technologiques